



En France, les éoliennes n'assurent pas plus de 1 % de la consommation électrique. Crédits photo : Le Figaro Magazine

Une des vedettes du secteur, le constructeur et opérateur Theolia, engage la restructuration de sa dette. C'est en fait l'ensemble d'une filière qui est pénalisé par le ralentissement économique alors que le solaire s'en sort mieux.

C'était il y a peu plus d'un an. Le constructeur et vendeur d'éoliennes Theolia annonçait une restructuration drastique : au menu, la cession d'actifs stratégiques, des suppressions de postes et la refonte de son organisation. Quasiment dans la foulée, General Electric (GE), le conglomerat géant américain, cédait sa participation dans Theolia.

Douze mois plus tard, la situation ne s'est guère améliorée. Après avoir dit, à la rentrée, qu'elle risquait d'avoir des difficultés à rembourser un emprunt obligataire de 253 millions d'euros, l'entreprise a annoncé mardi **la restructuration de sa dette**. Celle-ci est subordonnée à une augmentation de capital pouvant atteindre 100 millions d'euros, après qu'un accord a été trouvé avec les principaux créanciers. Ces informations n'ont pas rassuré les investisseurs : mardi, l'action de Theolia a terminé en recul de 6,48 %, à 3,03 euros, après avoir perdu jusqu'à 15 % dans la journée.

Theolia est loin d'être le seul industriel de l'éolien à être plongé dans une zone de turbulences. Pour de nombreux observateurs, la « bulle » qui prévalait dans cette filière - avec un écart entre la valeur boursière de certains opérateurs et leurs réalisations industrielles effectives - se dégonfle.

La crise économique explique les affres du secteur. La plupart des opérateurs se sont beaucoup endettés pour développer leurs portefeuilles de projets. Aujourd'hui, les difficultés de financement des nouvelles capacités de production conjugué au remboursement des dettes les mettent dans des situations délicates. L'obligation de rachat par EDF de l'électricité d'origine éolienne offre un minimum de visibilité mais cela ne suffit plus.

Un démarrage tardif en France : Cette subvention ne sera pas éternelle pour une industrie qui, en France, a démarré beaucoup plus tard que dans d'autres pays. Au Danemark, les éoliennes assurent près de 25 % de la consommation électrique. En France, on ne dépasse toujours pas 1 %.

Par ailleurs, les arguments déployés par les opposants aux éoliennes continuent d'être utilisés avec efficacité. Ils mettent en avant les faibles marges d'amélioration technologique des éoliennes et rappellent que le vent étant une énergie aléatoire, il convient le plus souvent d'ajouter une source de production, d'origine fossile supplémentaire.

Dès lors, depuis plusieurs mois déjà, de nombreux grands industriels préfèrent mettre l'accent sur le photovoltaïque. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement en particulier, Jean-Louis Borloo, le ministre de l'Écologie, souhaite que toutes les régions françaises se dotent, d'ici à 2011, d'une grande centrale solaire, pour une puissance totale de 300 mégawatts (MW). Soit un investissement global de 1,5 milliard d'euros. En attendant, qu'il s'agisse du solaire ou de l'éolien, les deux énergies ont un besoin urgent de simplification des procédures d'implantation de leurs équipements.



L'éolien alimente le débat

Mardi 29 décembre 2009 - TONNERRE (Yonne)

tonne.fr



Deux associations veulent prendre part au débat concernant le projet d'implantation d'éoliennes de la communauté de communes du Tonnerrois.

Les visiteurs auront sûrement remarqué son oeuvre insolite, exposée récemment à l'espace Bouchez. Sur une de ses peintures représentant une vue d'ensemble de Tonnerre, Pierre Ansault a ajouté quelques adhésifs blancs. Ils représentent des éoliennes. Membre de l'association des Amis du patrimoine Tonnerrois, cet habitant du centre-ville a ainsi décidé de s'exprimer.

Une pétition en ligne et sur papier

Le projet de zone de développement éolien (ZDE) porté par la communauté de communes du Tonnerrois (CCT) n'est selon lui pas une idée qui « va relancer l'attractivité du territoire. Il est anormal qu'un tel projet ne soit pas développé sans une consultation de la population. Pourtant cela engage l'avenir pour longtemps. »

« Comme le dit Nicolas Hulot, des éoliennes oui, mais là où il y a du vent, poursuit Guy Parent, le secrétaire de l'association. Or, sur le site de l'Ademe (NDLR : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le Tonnerrois n'est pas répertorié comme un site de grands vents. L'efficacité de telles installations peut être mise en doute. » L'association a lancé une pétition en ligne (sur mesopinions.com) et sur papier. « Après deux semaines, nous avons récolté 200 signatures, annonce Pierre Ansault. Notre démarche consiste tout simplement à instituer un débat qui n'a pas encore eu lieu. » L'association n'exclut pas d'organiser par la suite des réunions en invitant des spécialistes du sujet.

« Qui viendra en vacances au milieu de 40 éoliennes? »

Une autre association, Environnement, terroir et patrimoine du haut Tonnerrois, souhaite aussi se faire entendre. « Au nom du développement durable, on nous présente un projet dont l'inspiration est avant tout industrielle et financière », souligne Yannick Quincet, son porte-parole. « La CCT voudra peut-être avoir l'argent pour construire une patinoire ou un centre culturel, mais les artisans et les chambres d'hôtes, qui sont la vitalité de nos villages, fermeront. Qui viendra en vacances ou fera restaurer une maison au milieu de 40 éoliennes ?? » Selon l'association, ces éoliennes « n'ont rien à faire dans un paysage rural magnifique et préservé, lequel reste un moteur de développement essentiel pour le Tonnerrois. »

La CCT devrait prochainement faire un point sur les avis rendus par les communes du territoire. Ces dernières ont jusqu'au jeudi 31 décembre 2009 pour se prononcer sur ce projet de ZDE.

Vent de Colère! - FEDERATION NATIONALE

Président : Alain BRUGUIER, 6 Chemin des Cadenèdes 30330 SAINT LAURENT LA VERNEDE

www.ventdecolere.org



« Les éoliennes, on n'en veut pas ! »

Jeudi 31 Décembre 2009 - Auteur : Jérôme POINSU

[La Ferté-Chevresis](#)

L'AISNE

NOUVELLE



Malgré le temps, plusieurs habitants s'étaient déplacés pour suivre cette réunion.

Vingt et une éoliennes. C'est ce que projette d'installer Eole Res aux alentours de la commune. Sauf que du côté des habitants, réunis à la salle des fêtes dans le cadre d'une enquête publique, on ne l'entend pas vraiment de cette oreille.

« La salle des fêtes ? Oui, c'est à gauche. Moi aussi, j'y vais », explique un piéton en réponse à un automobiliste en panne de repères. Dans ce village de près de 600 habitants, ils étaient plusieurs à avoir fait le déplacement, et ce malgré les chutes de neige. En jeu, une réunion sur les éoliennes, dans le cadre de l'enquête publique, qui se clôture à la fin de l'année.

Et à en croire la tonalité des questions posées à l'entreprise Eole Res, chargée du pilotage et de l'exploitation du projet, ils n'étaient pas nombreux, en début de séance, à y voir un intérêt. Avec parfois quelques interventions rocambolesques. « Et pourquoi pas du solaire ? C'est toujours mieux que vos machines à café », s'exclame l'un d'entre eux.

Sans prendre le temps de savoir s'il préfère l'arabica ou le déca, un élu, qui a déjà vécu l'implantation d'éoliennes sur sa commune, lui grille la politesse, en évoquant les problèmes environnementaux que cela n'a pas manqué d'occasionner, et le versement de la taxe professionnelle, selon lui, « largement inférieure » à ce qui était prévu au départ. « Pourtant au début, j'étais pour », avoue-t-il, presque penaud.

Les bruits, les ultrasons... Autre sujet de controverse : le bruit auquel seront soumis les riverains. Jean-François Petit, le directeur du développement de l'entreprise, a beau expliquer que plusieurs réglages pour diminuer la gêne sont envisageables, cela ne fait que provoquer un peu plus la colère de cette dame, déjà soumise aux « nuisances » d'un parc, plus ancien (voir encadré). « On entend le bruit, mais il y a aussi les ultrasons. Et quand ils vous réveillent à cinq heures du matin, après votre nuit est finie », tonne-t-elle.

Pour limiter la gêne, des précautions ont pourtant été prises. Les promoteurs affirment qu'il n'y a aura ainsi pas de machines à moins de 920 mètres des habitations, et en cas de réception télévisée dégradée, comme c'est parfois le cas pour ces implantations, des redirections d'antenne, le passage à la télévision numérique terrestre ou au satellite sont également prévus.

Cela suffira-t-il à calmer l'ardeur revendicatrice des habitants les plus remontés ? Pas sur, car si dans le meilleur des cas, le préfet délivrait un permis de construire, au courant du 1er semestre 2010, on ne devrait pas voir ces « montres de fer » avant fin 2011, voire 2012.

VIEILLE CARRIERE APRES CARRIERE MARTIN... Si les habitants du secteur sont plutôt remontés contre les éoliennes, c'est qu'ils craignent « l'encerclement ». Le nouveau projet, intitulé Vieille Carrière de 21 éoliennes qui s'étale sur une étendue de 8 km, et sur les communes de Surfontaine avec 1 éolienne, La Ferté-Chevresis (7), Chevresis-Monceau (7), Parpeville (5) et Villers-le-Sec (1) fait suite à un autre, situé juste à proximité, dénommé Carrière Saint-Martin, qui s'est concrétisé au cours de l'année 2006. Étaient concernées cette fois-ci, les communes de Ribemont, Séry-lès-Mézières et Villers-Le-Sec.

Une inquiétude « normale », puisque la zone a été jugée particulièrement propice au développement éolien, selon un plan départemental. Reste que le préfet, peut à sa guise, autoriser, refuser, ou révoquer les futures implantations afin d'en limiter la portée, ou les désagréments. À l'heure actuelle, la société a déposé un permis de construire pour une hauteur de 150 m maximum. Avec 21 éoliennes, cela équivaldrait à la consommation annuelle de 35.000 foyers.

Vent de Colère ! - FEDERATION NATIONALE

Président : Alain BRUGUIER, 6 Chemin des Cadenèdes 30330 SAINT LAURENT LA VERNEDE

www.ventdecolere.org

Vent debout contre l'éolien

Article paru le : Jeudi 31 Décembre 2009 – GB



Les habitants refusent les quatre éoliennes qui doivent être installées sur leurs communes.

RETRO (5/6). Le 12 septembre, les opposants au projet de Quittebeuf manifestent à Evreux. En pure perte.

La résistance à l'implantation de parcs éoliens est forte dans le département de l'Eure. Le 12 septembre, l'Avive (Association vigilance information villages environnement)* organisait une manifestation à Evreux pour protester contre le projet de construction, sur les communes de Quittebeuf et de Bernienville, de quatre turbines de 2MW chacune.

Un baroud d'honneur pour les anti-éoliens car tous les recours contre le permis de construire déposé par la société Eolfi (groupe Veolia Environnement) avaient été rejetés par le tribunal administratif avant même la manifestation. Pourtant, le maire de Quittebeuf, Benoît Hennard, ne s'avouait pas vaincu et proposait quelques jours plus tard à Eolfi de racheter son permis de construire « pour éviter une baisse de la valeur des maisons et couper court à tout dérapage violent ». Proposition déclinée par Pierre de Vains, directeur foncier d'Eolfi, qui regrettait quand même de ne pas avoir assez communiqué avec les habitants.

« Position irrationnelle »

Plus rien ne semble donc arrêter la construction du parc éolien de Quittebeuf-Bernienville. Sauf que pour délivrer leur énergie, les turbines devront être reliées au poste source d'EDF par des câbles souterrains passant nécessairement par des terrains privés ou communaux. Faute d'accord des propriétaires, seul un arrêté d'utilité publique pourra débloquer la situation. Prévue pour la fin de 2010, la mise en service des quatre éoliennes pourrait bien être retardée. D'autant que les adhérents d'Avive sont toujours mobilisés. Lors de l'assemblée générale de l'association, tenue le 15 décembre, Pascal Ouin, président de l'association s'est dit « toujours déterminé à agir. Chaque année, on nous dit que les éoliennes arrivent et ça fait six ans que ça dure ».

L'exemple de Quittebeuf-Bernienville illustre bien la réticence de beaucoup d'Eurois à voir s'implanter un parc éolien à quelques centaines de mètres de leurs habitations. Une position qualifiée d'« irrationnelle » par Jean-Pierre Hamon, sous-préfet de Bernay, chargé de suivre ce dossier pour la préfecture de l'Eure. Celui-ci rappelle que l'énergie éolienne est un des moyens qui permettront d'atteindre l'objectif fixé par l'Etat, à savoir 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation globale d'ici 2020.

Outre celui de Quittebeuf-Bernienville, cinq permis de construire ont été accordés à Roman (5X2 MW), Tourny (6X3 MW), Campigny (5X2 MW), Toutainville (2X1,25 MW) et Bouleville (1X1,5 MW). Un nombre relativement restreint au regard des soixante-quatorze projets déposés depuis 2003. Et parmi les permis en cours d'instruction, sept sont l'objet d'un contentieux.

*** L'Avive regroupe des adhérents, habitants et élus, des communes de Quittebeuf, Bernienville, Tournedos-Bois-Hubert, Graveron-Sémerville et Bacquepuis.**



Les élus ont tranché : « Non aux éoliennes »

Jeudi 31.12.2009

| BEAUREVOIR | - Aisne



Les élus ne veulent pas voir les éoliennes proliférer.

À la limite du territoire de Montbrehain au niveau des hameaux de Ponchaux et Vaux-le-Prêtre, quelques éoliennes dominent la campagne. Une société du Nord de la France a émis l'intention d'en implanter d'autres, ...

Mais c'est un projet que rejette la municipalité bellovisienne.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le maire Éric Limpens a justement porté à la connaissance des membres présents qu'une enquête publique se déroulait dans le village de Montbrehain et Beaurevoir suite à la demande d'un permis de construire d'une éolienne sur le territoire de la commune déposée par la SAS ECOTERA dont le siège est situé à Lille. À cet effet, le conseil municipal a souhaité émettre un avis défavorable au projet.

Trop de nuisances selon la municipalité

Cette position, les élus de Beaurevoir l'ont argumentée. Ils font d'abord valoir qu'ils n'ont pas d'assurance sur le devenir des éoliennes à long terme. Ils dénoncent ensuite la nuisance sonore constatée depuis l'implantation des cinq premières éoliennes ainsi que des problèmes de réception pour les télévisions.

Les élus de Beaurevoir soulèvent enfin des problèmes d'ordre esthétique, économique et écologique.

Après débats, le conseil municipal de Beaurevoir a donc délibéré dans ce sens. Le non l'a emporté.

***Vent de Colère!* - FEDERATION NATIONALE**

Président : Alain BRUGUIER, 6 Chemin des Cadenèdes 30330 SAINT LAURENT LA VERNEDE

www.ventdecolere.org

Samedi 2 Janvier 2010

Les éoliennes ont du souffle tant on en voit. Mais, devant leur utilité problématique, doit-on suspendre les implantations ?

L'impérieuse nécessité de la réduction des émissions de gaz à effet de serre conduit dans certains cas à des politiques absurdes. Il en va ainsi du développement des éoliennes, considérées comme une source incontournable d'énergie renouvelable, au même titre que le solaire.

Sans parler de leur dimension et de leur pollution sonore, leur utilité est problématique. C'est une énergie incertaine, qui ne peut être produite qu'à des moments improbables, quand il y a du vent et pas n'importe lequel (suffisamment, et pas trop). En période de grand froid, il n'y a en général pas, ou très peu, de vent, les éoliennes sont donc inopérantes, alors que les besoins en électricité sont au maximum.

Au total, une éolienne ne produit annuellement que l'équivalent de 2.000 heures, soit 22% du temps. Pour remplacer une centrale nucléaire, il faut



Par période de grand froid, où le besoin en énergie est très important, il y a, en général, très peu de vent.

(Photo archives NR, Stéphane Gailliochon)

Il faut implanter plus de 2.000 éoliennes et redévelopper des centrales thermiques (fuel, gaz ou charbon), seules capables de compenser en temps réel les variations du

vent (une centrale nucléaire ne peut pas accélérer ou ralentir sa production rapidement). Finalement, cela irait dans le sens de produire plus de CO₂ qu'actuellement.

Au total, c'est donc une énergie très envahissante, attirant tous les désirs immodérés de l'argent.

Si l'Allemagne a atteint les limites de ce que son territoire peut supporter, la France est partie dans le même délire - alors que sa production d'électricité est un modèle de propreté - en laissant les autorités régionales et locales développer les éoliennes sans pratiquement aucun contrôle.

Le moment est venu au moins d'une pause, pour mesurer toutes les dimensions de la problématique et la pertinence d'une telle démarche, avant que le vent n'emporte nos illusions.

M. Christian Boufanger
de Merton (Vienne)



Massif des Lens (Gard) Pas de permis de construire pour l'éolien

Édition du lundi 4 janvier 2010

Midi Libre.com



Le collectif d'associations pour la défense du bois des Lens a passé l'été dans l'expectative d'une prise de décision du préfet du Gard sur la question des éoliennes projetées dans ce bois, mais aussi dans la réflexion sur le devenir de cet espace de près de 9 000 ha. C'est bien sûr avec contentement que ses membres ont accueilli le rejet des permis de construire déposés par les sociétés Ventura et Tencia. Toutefois, lors de l'assemblée générale du Collectif, le 9 décembre dernier au foyer de Saint-Mamert, le président de cette fédération (qui regroupe cinq associations ainsi que des personnes physiques), Gérard Jaussiomme, a tempéré cette satisfaction, face à une soixantaine de participants en déclarant : « Les promoteurs industriels exercent une forte pression non seulement sur les collectivités, mais aussi sur les très nombreux propriétaires de terrains dans cette garrigue. C'est pourquoi nous devons continuer à oeuvrer pour sa sauvegarde. Après avoir repoussé un projet de carrière et fait annuler les permis de construire de cette ZDE avec le soutien de la population, notre engagement pour sauver ce massif veut s'inscrire dans un vrai débat démocratique. » Le collectif souhaite désormais aller plus loin pour protéger le massif des Lens, en l'inscrivant dans le contexte de la stratégie régionale de sauvegarde de la biodiversité. Il plaide pour que ce massif soit reconnu comme un espace naturel de grande valeur, véritable réservoir de biodiversité et corridor écologique, à protéger dans sa totalité. Il pourrait par exemple être intégré dans le projet de trame verte et bleue, étudié par le Scot sud Gard, avec de part et d'autre, les deux vallées proches du Vidourle et des Gardons.

D'autres voix évoquent un programme de valorisation des constructions en pierre sèche et une collaboration au projet de Parc régional des garrigues soutenu par les écologistes de l'Euzière, recentré sur les gorges du Gardon ou encore le classement éventuel des Lens en réserve régionale.

Quoi qu'il en soit, les très nombreuses personnes (plus de 1 200) qui ont pris part aux enquêtes publiques de ce printemps à Moulézan, Crespian, Combas et Montmirat sont fermement décidées à défendre ce bois qui leur est cher. Car jusqu'à présent, il leur a servi de lieu de vie, de promenade et de détente, mais aussi de réservoir de ressources – bois de chauffage, gibier, pierres des Lens, eau, pâturage, plantes comestibles et médicinales, champignons.

D'ailleurs, la soirée du 21 novembre à Saint-Mamert, organisée conjointement par la mairie et l'association Saturnin Garimond pour fêter les 20 ans de la réserve naturelle de Robiac a prouvé, avec la présence d'une bonne centaine de personnes et si cela était encore nécessaire, le grand intérêt des citoyens pour le bois des Lens.

Fort de ce soutien, le collectif veut continuer d'informer le public sur la valeur des Lens par différentes actions. Son notamment envisagées la réalisation d'une plaquette exposant les riches facettes de cet espace naturel ; la distribution aux riverains d'un questionnaire sur la vision de tout un chacun concernant l'avenir de ce massif ou encore l'organisation de sorties naturalistes dans les Lens.

Vent de Colère! - FEDERATION NATIONALE

Président : Alain BRUGUIER, 6 Chemin des Cadenèdes 30330 SAINT LAURENT LA VERNEDE

www.ventdecolere.org



LA FERTÉ-CHEVRESIS

Vent de contestation contre le parc éolien

Lundi 04 Janvier 2010 - DIDIER DUFAYE



Le commissaire enquêteur Francis Gabet (à droite), accompagné de Sébastien Trouvé d'Éole-Res (à gauche), a reçu des mains de Christian Gayfier, membre du collectif Vent de folie, le rapport des opposants au parc éolien.

Le vent va-t-il tourner en faveur du collectif Vent de folie, qui se bat farouchement contre l'implantation d'un parc éolien de 21 unités ? Réponse de la préfecture en avril-mai 2010.

Suite à la réunion publique du jeudi 17 décembre (*Courrier picard* du 21 décembre), le commissaire-enquêteur Francis Gabet, chargé de collecter les doléances de chacun, remettra le 4 janvier ses conclusions à la société Éole-Res.

Cette société, qui porte le projet du parc éolien Vieille-Carrière (1), devra répondre aux nombreuses interrogations de la population avant de remettre son dossier à la préfecture, qui prendra sa décision en avril ou en mai 2010.

En fait, le représentant de l'État aura deux dossiers sur son bureau, car le collectif d'opposants au projet a lui aussi rédigé un rapport d'une quarantaine de pages. Ils l'ont remis au commissaire-enquêteur, mercredi après-midi, lors de sa permanence en mairie de La Ferté-Chevresis.

« Notre travail a été de trouver tous les points faibles dans l'étude de l'exploitant, et ils sont nombreux. Notre contre-étude d'impact souligne plusieurs anomalies dans le projet, notamment au niveau du patrimoine. Notre demande au préfet est simple : le retrait du projet », explique Christian Gayfier, membre du collectif et propriétaire du château de Parpeville.

« Tout le monde n'est pas contre » : « Nous ne sommes pas anti-écologique, mais nous sommes déterminés et ferons tout ce qui est possible pour que ce projet ne voie pas le jour », ajoute-t-il.

Selon le collectif, le rapport met en exergue plusieurs points négatifs : l'étude des nuisances acoustiques est incomplète et l'impact paysager subjectif, les couloirs migratoires non respectés, l'impact négatif sur le développement économique et touristique est oublié, etc.

« Nous savons que la préfecture s'appuie énormément sur la commission des sites, et sa décision est déterminante dans l'attribution du permis de construire », souligne un autre opposant, habitant également Parpeville.

De son côté, le maire de La Ferté-Chevresis Joseph Montagne n'avance pas les mêmes arguments : « Il faut respecter l'avis de chacun. Tout le monde n'est pas contre. La preuve, sur les 587 habitants de la commune, seuls deux sont venus signer la pétition. »

« Nous nous battons jusqu'au bout » : « Il est normal que les gens se posent des questions et expriment leurs inquiétudes. Le projet, dans les cartons depuis 2002, est raisonnable et raisonné », souligne Sébastien Trouvé, responsable du projet Vieille-Carrière.

Pour ou contre, les débats risquent d'être mouvementés jusqu'à la décision de la préfecture, seule habilitée à donner le fameux sésame du permis de construire. « Nous nous battons jusqu'au bout », promet Christian Gayfier.

(1) Le projet Vieille-Carrière : concerne cinq communes pour un total de 21 éoliennes : La Ferté-Chevresis (7) ; Chevresis-Monceau (7) ; Parpeville (5) ; Surfontaine (1) et Villers-le-Sec (1).

<http://www.vent-de-folie.fr>

Vent de Colère ! - FEDERATION NATIONALE

Président : Alain BRUGUIER, 6 Chemin des Cadenèdes 30330 SAINT LAURENT LA VERNEDE

www.ventdecolere.org



Environnement Le schéma éolien déjà controversé **Mende (Lozère)**

Édition du mercredi 6 janvier 2010 - Thierry LEVESQUE

Midi Libre.com



RAPPEL : Il a été présenté le mois dernier par le préfet, aux élus lozériens et aux militants écologistes

Le 15 décembre dernier, le préfet Dominique Lacroix a animé une réunion de travail, au cours de laquelle il a présenté « les zones propices au développement de l'éolien » dans le département, dans le cadre du schéma régional énergies renouvelables du Languedoc-Roussillon, décidé après le Grenelle de l'environnement.

Étaient conviés à cette réunion tous les parlementaires lozériens, les élus concernés par ces zones propices au développement de l'éolien, ainsi que les associations qui militent pour la préservation de l'environnement. Développé dans un document de 22 pages, le schéma régional énergies renouvelables du Languedoc-Roussillon détermine, cartes à l'appui, les zones propices au développement de l'éolien dans les cinq départements. Pour la Lozère, après avoir défini les zones où « l'implantation d'éoliennes est exclue pour des raisons réglementaires » telles que les Cévennes, puis les zones « peu favorables », où « l'implantation est fortement déconseillée » comme l'Aubrac, ne figure plus sur ce plan qu'une large bande verte au nord de Mende, qui épouse à larges traits les contours de la Margeride (voir carte ci-jointe), susceptible d'accueillir des éoliennes. « Ce schéma est une vaste imposture, car il ne fait qu'entériner l'existant, et accéder à la demande des élus », conteste déjà Michel Cogoluègues, porte-parole de l'association les Robins des bois de la Margeride.

Comme d'autres militants écologistes lozériens, les Robins des bois ont en effet participé à la présentation en préfecture de ce schéma départemental. « Le préfet nous a très bien écoutés. Il a même reconnu qu'une éolienne, ce n'est pas beau », poursuit celui qui ne veut « pas une éolienne supplémentaire en Margeride ».

Le représentant de l'État en Lozère a demandé aux participants de cette réunion de travail de faire part de leurs observations, avant le 31 décembre 2009.

Michel Cogoluègues a donc pris la plus belle plume des Robins des bois en Margeride, pour expliquer au préfet les raisons de leur opposition aux éoliennes : « Notre association est contre l'éolien industriel de manière générale, parce que c'est tout simplement une imposture. Le caractère intermittent et difficilement prévisible des productions éoliennes nécessite de disposer de moyens de substitution en l'absence de vent, qui ne peuvent être que des centrales thermiques. Ces centrales thermiques produisent du CO₂, l'énergie éolienne n'a donc rien d'écologique. »

Pour le département de la Lozère, la prochaine étape interviendra en août 2010, quand le schéma doit être invalidé par le préfet. Mais d'ici là, les Robins des bois en Margeride ne vont pas « baisser les bras », prévient Michel Cogoluègues. « Nous lançons un appel à la population, au préfet et aux élus : peuple, réveillez-vous ! » Le vent risque donc de souffler fort, avant l'installation d'une nouvelle éolienne en Margeride.

Vent de Colère ! - FEDERATION NATIONALE

Président : Alain BRUGUIER, 6 Chemin des Cadenèdes 30330 SAINT LAURENT LA VERNEDE

www.ventdecolere.org